
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 15 décembre 2014 à 13 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 1953

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 15 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1954

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant à la plus rapprochée des dates suivantes:
 1. le 31 décembre 2015 ou
 2. lorsque la contribution financière prévue à l'entente aura atteint une somme de 3 913 894,32 \$ (avant taxes, soit 4 500 000 \$, taxes incluses) afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense maximale de 3 913 894,32 \$ (avant taxes, soit 4 500 000 \$, taxes incluses) à cette fin. Cette dépense sera versée sous forme d'une contribution financière de 2 000 000 \$ (avant taxes, soit 2 299 500 \$, taxes incluses) et d'une contribution sous forme de renonciation aux revenus jusqu'à une somme maximale de 1 913 894,32 \$ (avant taxes, soit 2 200 500 \$ taxes incluses) aux fins de financer les activités de BIXI MONTRÉAL;
- 2- Si BIXI MONTRÉAL obtient une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers, de conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, se terminant le 31 décembre 2019, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense qui sera versée sous forme d'une contribution financière de 926 000 \$ (avant taxes, soit 1 064 668,50 \$, taxes incluses) et d'une renonciation aux revenus évaluée à 1 405 105,67 \$ (avant taxes, soit 1 615 520,25\$, taxes incluses) pour la première année de l'entente. Pour les années 2016 à 2019, autoriser une dépense sous forme de contribution financière annuelle de 2 926 000 \$ (avant taxes, soit 3 364 168,50 \$, taxes incluses) en plus d'une contribution annuelle sous forme de renonciation aux revenus évaluée à 3 319 000 \$ (avant taxes, soit 3 816 020,25 \$, taxes incluses) aux fins de financer les activités de BIXI MONTRÉAL;
- 3- d'autoriser un ajustement en budget additionnel de dépenses et de revenus de 1 913 895 \$ (net de taxes) pour l'année 2015. Si BIXI MONTRÉAL obtient son autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers, autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1 405 105 \$ (net de taxes) pour l'année 2015 et de 3 319 000 \$ (net de taxes) pour les années 2016 à 2019 afin de refléter les nouvelles recettes générées par la Ville ainsi que les dépenses s'y rattachant;
- 4- de renoncer au remboursement par BIXI MONTRÉAL d'une somme de 466 238 \$ (avant taxes, soit 536 057,14 \$, taxes incluses) provenant de la contribution financière non dépensée, malgré l'article 4.7 de l'entente de gestion conclue entre BIXI MONTRÉAL et la Ville de Montréal pour la saison 2014;
- 5- d'accepter l'offre faite par BIXI MONTRÉAL de payer comptant à la Ville, à titre de remboursement complet et final, l'intégralité du prêt de 460 000 \$ consenti par la Ville à BIXI MONTRÉAL en vertu de la Convention de prêt du 29 avril 2014, et de payer à la Ville les intérêts accumulés de 6 238 \$ jusqu'à la date du remboursement et, suivant la réception par la Ville de ce paiement intégral en capital et intérêts, de remettre à BIXI MONTRÉAL une quittance complète et finale ainsi qu'une mainlevée de l'hypothèque mobilière portant sur l'universalité des biens meubles de BIXI MONTRÉAL inscrite au Registre des droits personnels et réels mobiliers;
- 6- d'imputer le tout, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144368011

CE14 1955

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » aux fins de modifier les plages horaires des séances du conseil municipal, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1143599006

Levée de la séance à 13 h 10

70.001

Les résolutions CE14 1953 à CE14 1955 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville